



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

croissance

Question écrite n° 14253

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le Premier ministre de lui indiquer les enseignements tirés par le Gouvernement des réflexions menées par le conseil d'analyse économique, notamment en ce qui concerne les perspectives de croissance économique pour l'année 2003. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a pour vocation d'éclairer les choix du Gouvernement en matière économique par la confrontation des analyses et des points de vue. A ce titre, les travaux du conseil représentent de précieuses contributions à la réflexion économique au sens large et à la conduite de la politique économique du Gouvernement. Le CAE aborde généralement des problématiques structurelles et intervient sur des thèmes aussi variés que le volet environnemental du développement durable, la stratégie de la banque centrale européenne, l'impact macroéconomique du vieillissement démographique, le retour au plein emploi ou encore les enjeux économiques de l'Universal mobile telecommunications system. Globalement, ces analyses de qualité s'avèrent être du plus grand intérêt pour la prise de décision économique. En ce qui concerne plus particulièrement les perspectives de croissance à moyen long terme, les études du CAE s'insèrent dans l'agenda des réformes structurelles du Gouvernement visant à stimuler l'initiative économique, l'innovation et la productivité, à renforcer la concurrence et à favoriser l'emploi. A court terme, le Conseil d'analyse économique ne fournit pas de prévisions économiques. Par ailleurs, le Gouvernement suit avec intérêt les analyses des experts de toutes origines sur la conjoncture et les perspectives de l'économie qui nourrissent la réflexion de ses services.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14253

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1913

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4529